



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT ABROGATION D'UNE PRESCRIPTION DE DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

**Arrêté n° SRA2023/C064
07.9679**

La préfète de la région Grand Est
Préfète de la zone de défense et de sécurité Est
Préfète du Bas-Rhin

VU le code du patrimoine et notamment son livre V, titre II ;

VU la loi n° 2016-925 du 07 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, notamment son chapitre II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-001 du 03 janvier 2023 portant délégation de signature à Madame Delphine CHRISTOPHE, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;

VU l'arrêté n° 2023-006 du 03 janvier 2023 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles ;

VU le dossier de demande de permis de construire n°051 507 22 E0009 par SASU Sainte-Menehould PV, 55 allée Pierre Ziller – Atlantis 2, 06 560 Valbonne, reçu le 12 janvier 2023 à la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est – service régional de l'archéologie – site de Châlons-en-Champagne, concernant la construction d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Sainte-Menehould « Les Houies » (Marne), section et parcelles AK n° 322, 341, 366, 381, 382, 383 et 384 ;

VU l'arrêté n° SRA2023/C038 du 23 janvier 2023, portant prescription d'un diagnostic archéologique ;

VU le courriel de Madame ameboe.assogbavi, TSE energy, et le rapport d'étude des sols joint ;

CONSIDERANT que les résultats des prélèvements et analyses des sols réalisés sur l'emprise du projet font état de pollutions diverses, notamment hydrocarbures, métaux lourds, PCB, et fongicides pouvant impacter par contact ou inhalation la santé des travailleurs sur le site. Il convient donc d'abroger l'arrêté n° 2023/C038 du 23 janvier 2023.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 2023/C038 du 23 janvier 2023 est abrogé.

Article 2 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à SASU Sainte-Menehould PV, 55 allée Pierre Ziller – Atlantis 2, 06 560 Valbonne, au service instructeur et au directeur interrégional Grand Est de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 09 février 2023

Pour la préfète
par délégation,
Pour la directrice régionale des affaires culturelles
par subdélégation,
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint



Thierry Bonin

Copie à :

Inrap

Autorité compétente pour instruire la demande d'autorisation

Préfecture de département

Gendarmerie ou police urbaine

Mairie

DRAC/SRA